BTP CFA
ASSOCIATION RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE



MENUISERIE / CHARPENTE / COUVERTURE

TITRE PRO Menuisier Installateur

Niveau 3

DATE DE MISE À JOUR :
18/03/2026

PRÉ-REQUIS :
Par la voie de l'apprentissage: L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé. Pour les autres dispositifs : une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

SITES DE FORMATION

BTP CFA 33 Blanquefort – Audenge – Reignac
26 avenue du Port du Roy
33290 BLANQUEFORT
05 56 35 12 28

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION :

BLOC 1 — INSTALLER ET ÉQUIPER DES MENUISERIES ET DES FERMETURES EXTÉRIEURES

BLOC 2 — INSTALLER ET ÉQUIPER DES ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION SOLAIRE

BLOC 3 — AMÉNAGER UN ESPACE INTÉRIEUR À USAGE PRIVÉ OU PROFESSIONNEL

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS

Méthodes Pédagogiques

La formation combine :

- Des retours d'expérience, des travaux collaboratifs, des apports théoriques
- Des mises en situation pratiques en atelier

Outils et Moyens Techniques

- Salles de formation équipées de PC et de Vidéos Projecteurs et de tableaux interactifs
- Plateaux techniques
- Centre de ressources et d'aide à la formation (CRAF)

Moyens Humains

- Formateurs d'Enseignements Professionnels et Généraux

Modalités de suivi de l'exécution

- Suivi des présences et Certificat de réalisation
- Livret d'apprentissage dématérialisé
- Visites en entreprise et entretiens avec les maîtres d'apprentissage

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

- Pré-inscription (possible sur btpcfa-na.fr)
- Dépôt du dossier de candidature
- Entretien de validation du projet professionnel avec un conseiller BTP CFA réalisé dans un délai d'1 à 4 semaines
- Signature du contrat de travail
- Délai d'entrée en formation en fonction du calendrier

NB : Sous conditions, pour le public éligible au contrat d'apprentissage et toujours à la recherche d'un employeur, l'entrée en formation est possible sans contrat d'apprentissage signé pour une durée maximale de 3 mois. L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage et sous réserve de place disponible à la réception du contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation : questionnaires, études de cas, réalisations pratiques

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur :

- Apprentis : Contrôle en Cours de Formation ou épreuves ponctuelles
- Stagiaires de la formation professionnelle continue : épreuves ponctuelles

PUBLICS CONCERNÉS

- Par la voie de l'apprentissage : jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3ème au début de la formation – après étude de dossier)
- Sans condition d'âge pour les personnes : reconnues travailleur handicapé, sportifs de haut niveau, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant ce diplôme
- Par la voie de la formation continue, en contrat de professionnalisation : jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation, demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans, bénéficiaires de minima sociaux, personnes ayant été en contrat unique d'insertion (CUI)
- Autres publics : salariés, reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi…
- Autres dispositifs : plan de développement des compétences, compte personnel de formation…
- Public en situation de handicap : nous contacter pour vous accompagner

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Nos sites sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Vous pouvez faire appel à nos référents handicaps afin de vous aider à finaliser votre projet professionnel. Le contact des référents est disponible sur la page « contact » de notre site internet : btpcfa-na.fr

€ Coût de la formation :

Contrat d'apprentissage : Coût de formation pris en charge par l'OPCO lié à l'entreprise d'accueil

Autres dispositifs : Application des Niveaux de Prises en Charge (NPEC) établis par France Compétences.

ENSEMBLE, CONSTRUISONS TON AVENIR !

